

## PROCES VERBAL DU 23 mai 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois mai à 21 h, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de **Jean Claude DUPIOL, Maire**

Date de convocation : 17 mai 2018

Présents : MM PORTES JM, DAURIAN B, PLATON JM, PLANTON M, RAIMAUT V, MMES LAFARGUE J, SERES A, DARCOS ML, BEZIADE S.

Absents excusés : LESBEGUERIE T, MISTLER JM, BARBE C, LALANE S.

Procurations : LESBEGUERIE T à DAURIAN B, MISTLER JM à DUPIOL JC, BARBE C à LAFARGUE J, LALANE S à PORTES JM.

Absent : DUBERGEY L,

Secrétaire de séance : Mme LAFARGUE Jocelyne.

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

### I PROPOSITION D'ACQUISITION D'UN TERRAIN PAR GIRONDE HABITAT (DELIB20180520)

M le maire fait part de la proposition reçue de Gironde Habitat concernant l'acquisition de foncier pour la réalisation de 8 logements.

Ils proposent d'acheter à la commune un terrain de 3330 m<sup>2</sup>, situé derrière les logements de LOGEVIE.

Il présente une esquisse du projet avec l'implantation des 8 logements : 4 T2 et 4 T3 avec une superficie de terrain de 500 m<sup>2</sup>.

Les parkings matérialisés apparaissent en dehors de la zone souhaitée par GIRONDE HABITAT. Des précisions seront demandées.

Les élus souhaitent savoir si la réalisation des parkings est prévue dans le prix d'acquisition ?

Les élus sollicitent également plus de T4.

M le maire rappelle qu'une zone verte avait été envisagée dans le projet réalisé par le CAUE. Cette zone sera conservée entre le projet Gironde Habitat et les habitations existantes.

Mme SERES demande quel type de public sera accueilli. Elle espère que les loyers retenus comme critères pour les locations ne soient pas trop bas. Il faut préférer les PLS qui sont modérés.

Pour rassurer, M le maire indique qu'il fera partie de la commission d'attribution des logements auprès de Gironde Habitat et qu'il sera questionné à chaque affectation.

Les loyers pratiqués devraient avoisiner les 400 €.

Où le rapport de M le maire,

Le conseil municipal appelé à délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- donne un accord de principe sur le projet présenté par Gironde Habitat concernant l'acquisition de 3330 m<sup>2</sup> pour la réalisation de 8 logements situés derrière le lotissement de Logevie,
- charge M le maire d'en informer Gironde Habitat
- autorise M le maire à signer les documents nécessaires à la réalisation du projet

Le conseil demande que certains points du projet soient travaillés avec le promoteur (types de logements, parking, entretien des espaces verts).

Avant de traiter le point suivant, M DAURIAN intervient pour parler de la fibre optique, suite aux informations récupérées au salon des maires SELACQ :

L'installation de la fibre optique sur le territoire communal sera réalisée sur trois zones :

- Grand Bourg en 2019
- Artiguevieille en 2020
- La Ran en 2021

Le raccordement chez les particuliers se fera sur 3 ans.

Par contre, l'armoire générale va être prochainement installée à proximité de l'école.

Elle servira de point de jonction avec les futures zones.

## II GIRONDE NUMERIQUE : nomination d'un délégué (DELIB20180521)

M le maire explique la mise en vigueur au 25 mai du règlement européen sur la protection des données.

Les anciennes formalités de la CNIL sont supprimées. L'application du RGPD impose une nouvelle organisation des administrations et la nomination, obligatoire pour les collectivités, d'un délégué à la protection des données personnelles (DPD).

Ce poste peut toutefois être mutualisé à une échelle supra communale.

La commune, ayant adhéré aux services numériques mutualisés auprès de la CDC par Gironde Numérique, il est proposé dans le pack e-sécurité la prestation relative à la CNIL et le DPD permettant la mise en place d'un délégué mutualisé pour la protection des données.

Gironde Numérique propose de désigner M Joackim JAFFEL, responsable administratif juridique et financier du syndicat Mixte Gironde Numérique en tant que délégué mutualisé pour la protection des données. Il est nécessaire de nommer pour la commune un agent de liaison en lien direct avec le délégué ci-dessus désigné. Il est souhaité que cet agent soit un fonctionnaire pouvant recenser les informations qui seront demandées ;

Où le rapport de M le maire,

Le conseil municipal après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- accepte de désigner Monsieur Joackim JAFFEL, responsable administratif juridique et financier du Syndicat Mixte Gironde Numérique en tant que délégué mutualisé pour la protection des données ;

- désigne Mme BELTRAN Dominique, secrétaire de mairie, agent de liaison avec Gironde Numérique et de coordination au sein de la commune de Cudos. Elle sera assistée par M PLATON Michel, élu du conseil municipal.

### III RECENSEMENT DE LA POPULATION 2019 : nomination d'un coordonnateur. (DELIB20180522)

Le prochain recensement de la population aura lieu en 2019 du 17 janvier au 16 février.

M le maire propose de nommer coordonnateur, Mme BELTRAN Dominique.

Elle sera assistée de Mme BELLOC Karine.

Dans les prochains mois il faudra nommer 2 agents recenseurs. Mme BERNADET Joëlle et Mme CAMPUSANO seront sollicitées.

### IV ECOLE : PLAN DE SAUVEGARDE

M le maire explique que pour la prochaine rentrée, le directeur d'académie a pris une mesure de sauvegarde pour le maintien de 4 classes pour 2018/2019.

Lors de la réunion, en présence du directeur d'académie, du maire de Bernos et des directeurs des écoles de Cudos et Bernos, il est envisagé l'étude d'un RPI (regroupement pédagogique intercommunal).

Au sein du conseil les élus trouvent plusieurs points divergents entre les 2 écoles (cantine, horaires, garderie, transport).

Une étude approfondie sera réalisée pour permettre d'évaluer le coût de ce projet.

Par ailleurs, M le maire rappelle le projet de création d'une classe d'occitan.

Il fait lecture d'un courrier de la sénatrice Mme DELATTRE dans lequel elle interpelle l'inspecteur académique sur le projet. La réponse faite par l'inspecteur ne ferme pas entièrement le dossier.

Le conseil municipal demande qu'une enquête soit faite auprès des parents sous forme de questionnaire avant de relancer cette proposition.

Ce questionnaire doit être réalisé avant les vacances afin de toucher le maximum d'enfants.

### V COMMUNES AUX NOMS BURLESQUES

M PORTES rappelle les dates de la manifestation à MONTETON : les 7 et 8 juillet 2018.

MONTETON se situe dans le Lot et Garonne ; 10 m2 de stand seront réservés à CUDOS.

Plusieurs exposants locaux seront présents :

- Mr Manseau Alain : étal de vieux outils (gemma, travail du bois,.....) avec explications pour chaque outil.

- Ferme Brasserie Moustous : Mr AIME.....Spécialisé en bières et limonades artisanales. Dégustation et vente sur le stand.

- Asinerie de Larrouey : Mme GRANDJEAN....Savons, cosmétiques, huiles essentielles et végétales à base de lait d'ânesse.

- Ferme du Pré chic : Mr CALLENS : Elevage caprin avec production de fromages de chèvre fermiers frais, demi affinés et affinés et de tomes de chèvre (ne sera présent que le dimanche)

- Frères Dutreuilh Damien et Olivier : Eleveurs de bovins de race bazadaise, dégustation de produits locaux, traiteurs. Présents sur le marché gourmand les 2 jours, ils feront déguster le boeuf de race bazadaise et le veau de lait élevé sous la mère.

Plusieurs régions seront représentées durant ces deux jours. Une restauration locale est prévue sur place. Des jeux et activités animeront cette manifestation.

Il est important de faire une bonne communication de ces deux journées : dans les journaux locaux ( Sud-ouest et le Républicain), avec une réunion d'information ouverte aux associations et à la population, avec de l' Office de Tourisme.

Une rencontre a eu lieu en présence de M le maire de Bazaset de M BOISAVY en charge des manifestations sur la commune de Bazas. La commune de Bazas met à notre disposition le bœuf en résine.

M PORTES propose la constitution d'une pochette à remettre aux communes participantes, comprenant des documents touristiques de notre région.

Un article va également paraître dans notre bulletin municipal.

M PORTES propose la réalisation de tee-shirts pour les années suivantes.

Il déplore que deux autres manifestations soient organisées ce même jour sur la commune (Familles Rurales et Bibliothèque).

Les élus sollicitent une prévision budgétaire pour la réalisation des pochettes.

M DAURIAN demande une présence des élus sur le stand de Cudos durant ces 2 jours.

## VI QUESTIONS DIVERSES

### 1) SALLE DES FETES

M le maire remémore les travaux de l'étude proposée par l'architecte pour un montant HT de 108000 €

Avant de poursuivre la procédure, il demande si tout le monde est d'accord pour la teneur des travaux.

A l'unanimité des membres présents, la réalisation des toilettes extérieures n'est plus actualité.

Toutefois, un PC sera déposé avec la totalité des travaux.

Il sera demandé à l'architecte dans son avant-projet définitif de détailler la partie réservée à la construction des toilettes extérieures.

### 2) CHALET D'URGENCE

M le maire indique que le chalet est très sollicité ces derniers temps.

Certains occupants aimeraient une prise TV dans le chalet.

Le coût d'installation de prises oscille entre 250 et 400 €.

Par contre, les élus pensent qu'un lave linge serait plus urgent.

Des renseignements seront pris pour l'acquisition d'un petit lave linge (caravane ou mobil home)

### 3) COURRIER DU CERCLE

M le maire fait lecture d'un courrier reçu de la gérante du cercle, Mme LABAT. Elle souhaite arrêter son activité et vendre le fonds de commerce.

#### 4) SECHERESSE 2015

M le maire fait part d'un nouveau rejet pour le recours de l'état de sécheresse 2015. Toutefois, il pense que le fait de s'être présenté au tribunal lors de l'audience et d'avoir détaillé le mémoire préparé par la commune, a évité d'être pénalisé financièrement de 3000 € comme prévu lors de la dernière audience.

#### 5 ) TRAIL DU 24/06/2018

Le comité des fêtes cherche des bénévoles pour cette manifestation. Mme SERES propose son aide.

Le comité des fêtes a fait remarquer qu'aucun élu n'a participé à la marche gourmande ;

La fête locale aura lieu du 20 au 23 juillet 2018.

Un point a été réalisé sur l'organisation avec le comité des fêtes.

L'état électrique extérieur a été contrôlé par l'électricien de la commune.

- Courses landaises : elles se produiront derrière la salle des fêtes
- les chapiteaux seront disposés différemment pour un gain de place
- guirlandes : la commune doit investir dans de nouvelles ampoules. Le comité se charge de contrôler les 3 guirlandes.
- il sera demandé à M BORDES Charpentier de venir avec sa nacelle pour les installer sur les poteaux. Elles resteront par la suite à demeure.
- messe le dimanche matin
- Balltrap
- marché nocturne

Dans la même semaine, le 17 juillet, les Nuits Atypiques présenteront un spectacle dans la salle des fêtes. En réponse à leur sollicitation, une subvention de 50 € sera versée à l'association. Le prêt de la salle sera gratuit. Par contre, il sera demandé le nettoyage de la salle.

#### 6 ) DEPART RETRAITE M BELLOC DIDIER

M le maire souhaite organiser une petite manifestation pour le départ à la retraite de M BELLOC. Les élus, le personnel, les présidents d'associations, les bénévoles de la bibliothèque, et les enseignantes seront conviés.

Un geste sera fait pour son départ.

L'ordre du jour étant épuisé, la parole est confiée aux élus :

- Mme BEZIADE signale la présence de poux dans la classe des CE1 CE2.
- Mme DARCOS note que la présence de grandes herbes sur les bordures de route ne fait pas très propre.

La coupe doit être réalisée par le conseil départemental.

- M PLANTON signale que les lumières restent allumées en permanence derrière la salle multi activité.

Un interrupteur équipé d'un voyant serait peut-être la solution pour ne pas oublier d'éteindre la lumière.

- M PLATON demande d'afficher le panneau pour le fonctionnement du boitier du chauffage ;

Il indique qu'il a rendez-vous avec ORANGE prochainement pour trouver une solution afin de réduire le coût de l'installation internet de l'école et bibliothèque ;

Mme SERES demande si l'on a connaissance du mouvement enseignant pour la prochaine rentrée.

Elle signale le mauvais état du chemin rural devant chez Met Mme BODIN à la Tuilerie.

M le maire répond qu'à cause des intempéries, les employés municipaux ne peuvent intervenir avec le tracteur.

Pour terminer, M DAURIAN donne des nouvelles de M MISTLER, qui remercie les élus pour les messages de sympathie et soutien moral qui lui ont été faits ainsi qu'à son épouse.

Fin de la séance 23 h 35